



Le Mont-sur-Lausanne, le 9 janvier 2015

Prescriptions de protection incendie 2015

Une chance pour la construction en bois

A partir de cette année, le bois peut être utilisé en Suisse dans toutes les catégories de bâtiments et pour toutes les affectations. Le bois s'impose dorénavant comme matériau de construction sans règle d'exception.

L'association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI révisé les prescriptions de protection incendie tous les dix ans. Le dernier corpus de réglementation de l'AEAI est entré en vigueur le premier janvier 2015 dans tous les cantons. Grâce aux expériences positives de ces dix dernières années, la nouvelle génération des prescriptions est dorénavant exempte de restrictions pour l'utilisation du bois et les règles, parfois compliquées en matière de planification et de réalisation en bois, y sont simplifiées.

Concrètement, les éléments de construction en bois enveloppés par un revêtement incombustible sont placés sur un pied d'égalité avec les matériaux incombustibles. Avec les prescriptions de protection incendie 2015, il n'existe donc plus de restrictions pour les structures porteuses en bois. L'utilisation des matériaux de construction prescrite par la norme de protection incendie est soumise à de nouvelles règles sur la base d'un niveau de sécurité indépendant de la combustibilité. D'autre part, l'utilisation du bois pour les revêtements extérieurs, les toitures et les aménagements intérieurs a été élargie.

Les autorités de protection incendie reconnaissent ainsi les résultats des recherches menées à grande échelle qui ont démontré que la combustibilité n'est pas le critère clé du comportement au feu mais que la sécurité d'une construction repose bien plus sur sa réalisation correcte en termes de protection incendie. Le projet de recherche et développement « Bois et sécurité incendie » de l'Economie suisse de la forêt et du bois, initié en 2001 et destiné à assurer un haut niveau de sécurité des ouvrages et des parties de construction en bois, constitue la base de cette évolution positive dans l'utilisation du bois. Ce projet, conduit sous la direction de Lignum, est soutenu par le Plan d'action bois de l'Office fédéral de l'environnement OFEV ainsi que par les principales associations professionnelles, des partenaires industriels et des institutions d'importance de la filière. En résumé, le bois est accepté comme matériau de construction sans règle d'exception.

Les domaines d'utilisation des éléments de construction intégrant du bois sont étendus au-delà d'une durée de résistance au feu de 60 minutes et les nouvelles prescriptions autorisent dorénavant de nombreuses constructions en bois impossibles jusqu'ici. Les bâtiments administratifs et scolaires, les immeubles d'habitation, les constructions industrielles et commerciales, les établissements d'hébergement ou les magasins d'une hauteur maximale de

30 m peuvent désormais être réalisés en bois. Même pour les tours d'habitation, la mise en œuvre d'éléments de construction porteurs et/ou formant un compartiment coupe-feu intégrant des composants bois combustibles a été rendue possible en respectant certaines conditions-cadres.

Les différents fascicules de la Documentation Lignum protection incendie seront révisés par étapes à partir du printemps 2015 afin de refléter les nouvelles possibilités d'utilisation du bois au regard de la norme de protection incendie 2015.

Cependant, malgré l'entrée en vigueur de la nouvelle norme de protection incendie le 1^{er} janvier 2015, la majeure partie de la Documentation Lignum protection incendie actuelle, qui constitue la ligne directrice pour la mise en œuvre pratique, reste toujours valable et applicable. En effet, même si cette documentation représente l'état de la technique en matière de protection incendie pour les applications bois selon les directives de 2005, elle permet néanmoins de garantir, sur le plan technique et organisationnel, une réalisation des constructions en bois dans les règles de l'art et dans le respect des prescriptions de protection incendie en vigueur.

Informations concernant le bois et la protection incendie

La ligne téléphonique gratuite de Lignum, 021 652 62 22, répond à toutes les questions liées au bois et aux demandes spécifiques relatives à l'application des nouvelles normes de protection incendie 2015 dans la construction en bois. Le site internet www.lignum.ch contient de nombreuses informations liées au matériau bois et permet de consulter l'intégralité de la Documentation Lignum protection incendie ([Shop > Documentation Lignum](#)).

Illustrations



Lignum_Brandschutz_Holz_2015_1
Mention obligatoire lors de l'utilisation: © SJH

[Lien : Téléchargement auprès de Lignum de l'illustration 1 en haute résolution](#) (3002 x 1693 px, 4.1 MB)



Lignum_Brandschutz_Holz_2015_2
Mention obligatoire lors de l'utilisation: © Ruedi Walti, Bâle

[Lien : Téléchargement auprès de Lignum de l'illustration 2 en haute résolution](#) (2480 x 2440 px, 5.4 MB)

Légende des fichiers

Lignum_Brandschutz_Holz_2015_1 et Lignum_Brandschutz_Holz_2015_2

La génération 2015 des prescriptions de protection incendie a entre autres ouvert au bois de nouveaux champs d'application pour la réalisation de complexes hôteliers. En illustration, un projet pilote de bâtiment hôtelier de cinq niveaux en bois. Cette auberge de jeunesse ultramoderne, qui a ouvert ses portes au mois de septembre 2014, exploite pleinement les nouvelles possibilités offertes au bois. «wellnessHostel⁴⁰⁰⁰» à Saas-Fee (Maître de l'ouvrage: Fondation suisse pour le tourisme social; architecte: Steinmann & Schmid Architekten, Bâle/Viège; ingénieur bois et protection incendie: Makiol + Wiederkehr, Beinwil a. S.; ingénieur agréé comme organe de contrôle pour l'assurance qualité: Josef Kolb AG, Romanshorn).

Lignum, Economie suisse du bois est l'organisation faîtière de l'économie suisse forêt-bois. Elle réunit toutes les associations et organisations importantes de la filière, les instituts de recherche et de formation, les corporations publiques ainsi qu'un grand nombre d'architectes et d'ingénieurs. Lignum offre des services dans les domaines de la technique, de la communication et de la politique auprès du public de toutes les régions de Suisse. L'économie du bois représente 80'000 postes de travail allant de la matière première à l'utilisateur final. Elle regroupe l'économie forestière, les scieries, le commerce, les matériaux dérivés du bois, l'industrie de l'emballage et des palettes, la charpente, la menuiserie et la fabrication de meubles.

Organisations et associations réunies sous l'égide de Lignum :

FRM Fédération suisse romande des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpenterie / Economie forestière Suisse / Industrie du bois suisse / Holzbau Schweiz / VSSM Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten / Dérivés du bois suisse

Interessengemeinschaft Blockbau / ISP, Communauté d'intérêts de l'industrie suisse du parquet / Association suisse du placage / Swiss Timber Engineers / Entrepreneurs forestiers Suisse / Association suisse de l'industrie des emballages et palettes en bois / Association suisse des raboteries / VGQ Association suisse pour des maisons de qualité contrôlée

Visitez le "service de presse bois" sur www.lignum.ch

Pour de plus amples informations :

Sébastien Droz
Office romand de Lignum
Economie suisse du bois
Communication

En Budron H6 | Case postale 113
CH – 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. : +41 21 652 62 22
Fax : +41 21 652 93 41
sebastien.droz@lignum.ch
www.lignum.ch/fr